

31-08-2020

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS,
TENUE LE 31 AOÛT 2020 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :**

Membres du conseil :

M. Gyslain Loyer, district n° 2;
M. Denis Renaud, district n° 3;

M. Pierre Lépicier, district n° 4;
M. Sylvain Trudel, district n° 5;
M. Luc Ducharme, district n° 6;

Assistent également : la présidente et mairesse, Mme Audrey Boisjoly, le secrétaire-trésorier M. Jeannoé Lamontagne et la secrétaire-trésorière adjointe Mme Marine Revol.

La séance est enregistrée et est disponible sur notre site Internet.

La conseillère Mme Maryse Gouger est absente.

301-2020

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Période de questions;
3. Nomination d'un directeur au Service des travaux publics par intérim;
4. Création et affichage d'un poste temporaire – Technicien en génie civil;
5. Service de protection et d'intervention d'urgence – Mesure disciplinaire;
6. Octroi de contrat – Terrain de pétanque – Toile solaire;
7. Octroi de contrat – Terrain de pétanque – Mobilier urbain;
8. Guide du citoyen – Remboursement;
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point n° 2

Période de questions

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions.

302-2020

Nomination d'un
directeur au Service des
travaux publics par
intérim

CONSIDÉRANT QUE le directeur du Service des Travaux publics est présentement en arrêt de travail pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT la charge de travail grandissante au Service des travaux publics et le manque de personnel;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicier appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu de nommer M. Élie Marsan-Gravel comme directeur par intérim du Service des travaux publics pour une période indéterminée et d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer une annexe au contrat de travail de M. Marsan-Gravel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

303-2020

Création et affichage
d'un poste temporaire
Technicien en génie civil

CONSIDÉRANT la résolution 302-2020;

CONSIDÉRANT les besoins en assistance technique pour le Service des travaux publics et des services techniques;

SUITE DE LA RÉOLUTION 303-2020

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu de créer un poste-cadre temporaire de technicien en génie civil pour assister le directeur au niveau technique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

304-2020

Service de protection et
d'intervention d'urgence
Mesure disciplinaire

CONSIDÉRANT QUE la résolution 244-2020;

CONSIDÉRANT la récidive de l'employé n° 03-0052 concernant ses horaires de travail;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu d'appliquer une sanction disciplinaire à l'employé n° 03-0052 représentant une suspension sans solde d'une durée de sept jours, applicable du 7 au 13 septembre 2020. Cette sanction fait suite à la première déjà inscrite à son dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

305-2020

Octroi de contrat
Terrain de pétanque –
Toile solaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la construction d'un terrain de pétanque;

CONSIDÉRANT QU' un espace de repos avec des tables y sera aménagé;

CONSIDÉRANT les demandes du club de pétanque sur l'accès à l'ombre;

CONSIDÉRANT QUE le projet a reçu une subvention de 85 686 \$ du pacte rural;

CONSIDÉRANT les demandes de prix effectuées en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Luc Ducharme appuyée par le conseiller Sylvain Trudel, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat de fourniture et d'installation d'une toile solaire 20' X 20' à Tessier Récréo-parc pour un montant de 14 462 \$ avant taxes.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

306-2020

Octroi de contrat
Terrain de pétanque –
Mobilier urbain

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité procède à la construction d'un terrain de pétanque;

SUITE DE LA RÉOLUTION 306-2020

CONSIDÉRANT QU' un mobilier urbain y sera intégré afin de répondre aux besoins des utilisateurs;

CONSIDÉRANT les demandes du club de pétanque;

CONSIDÉRANT QUE le projet a reçu une subvention de 85 686 \$ du pacte rural;

CONSIDÉRANT les demandes de prix effectuées en conformité avec le Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Pierre Lépicier, il est résolu, conformément au Règlement 366-2018 sur la gestion contractuelle, d'octroyer le contrat de fourniture et d'installation de mobilier urbain à Techsport pour un montant de 36 023,25 \$ avant taxes.

Ce montant sera pris à même les surplus accumulés du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

307-2020
Guide du citoyen –
Remboursement

CONSIDÉRANT le lancement du Guide du citoyen en avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet provient de la vente de publicité par le biais de la compagnie Éditions Média Plus Communications (EMPC);

CONSIDÉRANT QU' une erreur a été introduite lors d'une correction d'épreuve du contenu par la Municipalité dans l'adresse du salon de toilettage Amika de EMPC;

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire souhaite être remboursée;

CONSIDÉRANT la facture de 918,65 \$ taxes incluses payée lors du contrat de publicité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu de rembourser la facture de 918,65 \$ à la propriétaire du salon de toilettage Amika, Mme Amélie Lépine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

308-2020

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Pierre Lépicié, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 06.

Audrey Boisjoly
Mairesse

Jeannoé Lamontagne
Secrétaire-trésorier/directeur général

« Je, Audrey Boisjoly, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».